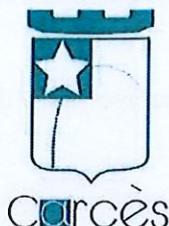


## COMMUNE DE CARCES



## Délibération Municipale n° 2023-11

## Extrait du registre des Délibérations

## SEANCE DU 13 MARS 2023

## MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	6	0	23	12

**OBJET : COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 13 MARS 2023 à 18 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **02 MARS 2023**

**PRESENTS** : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John

**PROCURATIONS** :

Madame COLIN Martine a donné pouvoir à Madame GARCIA Christine  
Madame GANZIN Mireille a donné pouvoir à Madame PAUL CAMAIL Florence  
Monsieur CORINO Pierre a donné pouvoir à Monsieur AMBARD Frédéric  
Madame LORENZON Céline a donné pouvoir à Monsieur NEMETH Alex  
Madame BULLE Lucie a donné pouvoir à Monsieur LAUDICINA Patrick  
Monsieur FABRE Thibault a donné pouvoir à Monsieur CLAVIER Vincent

**ABSENTS** : néant

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération communale en date du 16 décembre 2014 approuvant la convention relative à l'aménagement de la forêt communale avec l'ONF,

L'ONF nous informe par courrier des coupes prévues pour l'exercice 2023 dans les forêts relevant du Régime Forestier de notre commune.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire propose de fixer pour les coupes de bois de l'exercice 2023, les destinations suivantes :

**ETAT D'ASSIETTE :**

Parcelles	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Coupe prévue par le document d'aménagement
6_m	7	Taillis	50	Oui

Parcelles	Destination		Mode de commercialisation					
	Vente	Délivrance	Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur			
			Appel d'offre	Contrat – gré à gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure
6_m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des affaires générales du 01 mars 2023

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

**D'APPROUVER** l'état d'assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-dessus,

**DEMANDER** à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus,

**DE VALIDER** ci-dessus la destination des coupes et leur mode de commercialisation

**D'AUTORISER** Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues.

Pour copie conforme,  
 Le Maire



Alain RAVANEGLIO

La secrétaire de séance

Marion DEBOST

**COMMUNE DE CARCÈS****Délibération Municipale n° 2023-12****Extrait du registre des Délibérations****SEANCE DU 13 03 2023****MEMBRES EN EXERCICE**

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	6	0	23	12

**OBJET : FOURRIERE AUTOMOBILE – CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 13 MARS 2023 à 18 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **02 MARS 2023**

**PRESENTS** : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John

**PROCURATIONS :**

Madame COLIN Martine a donné pouvoir à Madame GARCIA Christine  
Madame GANZIN Mireille a donné pouvoir à Madame PAUL CAMAIL Florence  
Monsieur CORINO Pierre a donné pouvoir à Monsieur AMBARD Frédéric  
Madame LORENZON Céline a donné pouvoir à Monsieur NEMETH Alex  
Madame BULLE Lucie a donné pouvoir à Monsieur LAUDICINA Patrick  
Monsieur FABRE Thibault a donné pouvoir à Monsieur CLAVIER Vincent

**ABSENTS** : néant

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

- Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1, L2122-24 ;
- Vu** le Code de la Route et notamment les articles R325-12 à 46 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 3 aout 2020 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobile ;
- Vu** la précédente délibération du n°2022-57 en date du 2 aout 2022 relative à la signature de la convention de délégation de service public pour la fourrière automobile avec la SARL BC AUTO ;
- Vu** le courrier en date du 13 décembre 2022 de la société BC AUTO relatif à la cessation d'activité de la fourrière ;

La mise en fourrière est le transport d'un véhicule en un lieu désigné par l'autorité administrative ou judiciaire en vue d'y être retenu jusqu'à décision de celle-ci aux frais du propriétaire de ce véhicule. Il revient à l'autorité investie des pouvoirs de police de créer une fourrière automobile dans sa commune, en fonction de l'appréciation qu'elle fait de ses besoins de disposer d'une telle installation. Dès lors, il convient de choisir le mode de gestion du service. La gestion en régie suppose que la commune dispose tout d'abord de l'emprise foncière nécessaire à l'aménagement d'une telle installation et qu'elle se donne ensuite les moyens humains (personnel) et matériels (véhicules d'enlèvement) d'assumer cette mission de service public.

Ce sont les raisons pour lesquelles, par délibération municipale en date du 10 septembre 2008, la commune de Carcès avait opté pour la gestion déléguée et avait signé une convention de délégation de service public avec la SARL BC AUTO et reconduite par les délibérations municipales du 26 juin 2018 et du 02 aout 2022.

Par courrier du 13 décembre 2022, la société BC AUTO nous informe de la cessation de son activité de fourrière automobile. Cette convention étant échue de fait, il convient de confier la délégation de ce service public à un autre prestataire. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir une nouvelle convention avec la société EXCELLIUM AUTOMOBILES à Brignoles. Ce prestataire, assurera toutes les opérations relatives de mise en fourrière, garde, restitution et vente ou destruction de véhicules sur la commune de Carcès. Ce projet de convention, qui vous est présenté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le délégataire, assure, pour le compte de la ville de Carcès (le délégant), l'exploitation du service public de la fourrière automobile. Sont concernées les opérations d'enlèvement, transport, gardiennage et éventuellement de remise au service des domaines ainsi qu'à une entreprise de destruction, de tout véhicule dont la mise en fourrière aura été demandée dans le cadre des dispositions réglementaires.

**Considérant** l'avis favorable de la commission des affaires générales du 01 mars 2023.

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

**D'AUTORISER** le principe de délégation du service public fourrière automobile,

**D'APPROUVER** le projet de convention de délégation de service public fourrière automobile joint en annexe,

**DE CHOISIR** la SOCIETE Excellium Automobiles d'assurer en qualité de délégataire de la fourrière automobile municipale pour une durée ferme de 5 ans.

**D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer le projet de conseil municipal nécessaire à son application,

Pour copie conforme,  
Le Maire



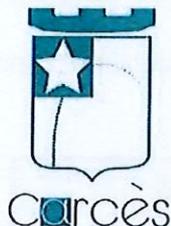
Alain RAVANELLO

La secrétaire de séance

Marion DEBOST



## COMMUNE DE CARCÈS



## Délibération Municipale n° 2023-13

## Extrait du registre des Délibérations

## SEANCE DU 13 MARS 2023

## MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	6	0	23	12

**OBJET : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022- BUDGET ANNEXE  
BATIMENT ARTISANAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 13 MARS 2023 à 18 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **02 MARS 2023**

**PRESENTS** : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence –AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John

**PROCURATIONS :**

Madame COLIN Martine a donné pouvoir à Madame GARCIA Christine  
Madame GANZIN Mireille a donné pouvoir à Madame PAUL CAMAIL Florence  
Monsieur CORINO Pierre a donné pouvoir à Monsieur AMBARD Frédéric  
Madame LORENZON Céline a donné pouvoir à Monsieur NEMETH Alex  
Madame BULLE Lucie a donné pouvoir à Monsieur LAUDICINA Patrick  
Monsieur FABRE Thibault a donné pouvoir à Monsieur CLAVIER Vincent

**ABSENTS** : néant

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment artisanal » pour l'exercice 2022 établis par le Trésorier de Brignoles, en qualité de comptable de la commune (art.L2121-31 du CGCT).

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier les résultats suivants.

<b>BUDGET ANNEXE BATIMENT ARTISANAL</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>	
Excédent au 31 Décembre 2021	403 850,58
Part affectée à l'investissement 2022	-
Résultat de l'exercice 2022	91 188,65
Résultat de clôture 2022	<b>495 039,23</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>	
Excédent au 31 Décembre 2021	382 328,45
Résultat de l'exercice 2022	- 3 290,37
Résultat de clôture 2022	<b>379 038,08</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE :</b>	<b>874 077,31</b>

Après avoir examiné le budget de l'exercice 2022 et les documents comptables qui s'y rattachent,

Après avoir constaté que les soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 ont bien été repris en balance d'entrée de l'exercice 2022 et que toutes les opérations ont bien été passées,

Statuant sur l'ensemble des opérations couvrant l'exercice 2022,

Statuant sur l'exécution du budget annexe « bâtiments artisanal » 2022,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des affaires générales du 01 mars 2023

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** décide :

Pour : 19

Contre: 4 FERRETTO-REGGI Nicolas, SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John

Abstention : 0

**DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment artisanal », dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Pour copie conforme,  
 Le Maire  
 Alain RAVANELLO



La secrétaire de séance  
 Marion DEBOST

## COMMUNE DE CARCÈS



## Délibération Municipale n° 2023-14

## Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 13 MARS 2023

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	6	0	23	12

**OBJET : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022- BUDGET PRINCIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 13 MARS 2023 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 02 MARS 2023

**PRESENTS** : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John

**PROCURATIONS :**

Madame COLIN Martine a donné pouvoir à Madame GARCIA Christine  
Madame GANZIN Mireille a donné pouvoir à Madame PAUL CAMAIL Florence  
Monsieur CORINO Pierre a donné pouvoir à Monsieur AMBARD Frédéric  
Madame LORENZON Céline a donné pouvoir à Monsieur NEMETH Alex  
Madame BULLE Lucie a donné pouvoir à Monsieur LAUDICINA Patrick  
Monsieur FABRE Thibault a donné pouvoir à Monsieur CLAVIER Vincent

**ABSENTS** : néant

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2022 établis par le Trésorier de Brignoles, en qualité de comptable de la commune (art.L2121-31 du CGCT).

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier les résultats suivants.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Excédent au 31 Décembre 2021	734 912,04
Part affectée à l'investissement 2022	-
Résultat de l'exercice 2022	629 047,43
Résultat de clôture 2022	1 363 959,47
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Excédent au 31 Décembre 2021	367 624,06
Résultat de l'exercice 2022	- 757 744,30
Résultat de clôture 2022	- 390 120,24
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE :</b>	<b>973 839,23</b>

Après avoir examiné le budget de l'exercice 2022 et les documents comptables qui s'y rattachent,

Après avoir constaté que les soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 ont bien été repris en balance d'entrée de l'exercice 2022 et que toutes les opérations ont bien été passées,

Statuant sur l'ensemble des opérations couvrant l'exercice 2022,

Statuant sur l'exécution du budget 2022,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des affaires générales du 01 mars 2023

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** décide :

Pour : 19

Contre: 4 FERRETTO-REGGI Nicolas, SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John

Abstention : 0

**DE DECLARER** que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Pour copie conforme,  
Le Maire



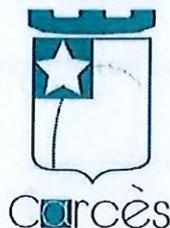
Alain RAVANELLO

La secrétaire de séance



Marion DEBOST

## COMMUNE DE CARCÈS



## Délibération Municipale n° 2023-15

## Extrait du registre des Délibérations

## SEANCE DU 13 MARS 2023

## MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	6	0	23	12

**OBJET : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022- BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT COUGOURNIER »**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 13 MARS 2023 à 18 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **02 MARS 2023**

**PRESENTS** : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John

**PROCURATIONS :**

Madame COLIN Martine a donné pouvoir à Madame GARCIA Christine  
Madame GANZIN Mireille a donné pouvoir à Madame PAUL CAMAIL Florence  
Monsieur CORINO Pierre a donné pouvoir à Monsieur AMBARD Frédéric  
Madame LORENZON Céline a donné pouvoir à Monsieur NEMETH Alex  
Madame BULLE Lucie a donné pouvoir à Monsieur LAUDICINA Patrick  
Monsieur FABRE Thibault a donné pouvoir à Monsieur CLAVIER Vincent

**ABSENTS** : néant

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe « lotissement Cougournier » pour l'exercice 2022 établis par le Trésorier de Brignoles, en qualité de comptable de la commune (art.L2121-31 du CGCT).

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente comme ce dernier les résultats suivants.

<b>BUDGET LOTISSEMENT</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Excédent au 31 Décembre 2021	119 704,48
Part affectée à l'investissement 2022	-
Résultat de l'exercice 2022	31 349,61
Résultat de clôture 2022	151 054,09
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Déficit au 31 Décembre 2021	- 3 260,44
Résultat de l'exercice 2022	73 646,82
Résultat de clôture 2022	70 386,38
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE :</b>	<b>221 440,47</b>

Après avoir examiné le budget de l'exercice 2022 et les documents comptables qui s'y rattachent,

Après avoir constaté que les soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 ont bien été repris en balance d'entrée de l'exercice 2022 et que toutes les opérations ont bien été passées,

Statuant sur l'ensemble des opérations couvrant l'exercice 2022,

Statuant sur l'exécution du budget annexe « lotissement Cougournier » 2022,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des affaires générales du 01 mars 2023

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** décide :

Pour : 22

Contre: 1 FERRETTO-REGGI Nicolas

Abstention : 0

**DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe « lotissement Cougournier » dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Pour copie conforme,  
Le Maire

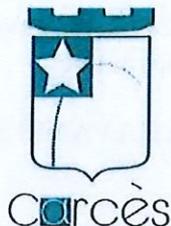
La secrétaire de séance

Alain RAVANELLO



Marion DEBOST

## COMMUNE DE CARCÈS



## Délibération Municipale n° 2023-16

## Extrait du registre des Délibérations

## SEANCE DU 13 MARS 2023

## MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	16	6	0	22	12

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET  
ANNEXE « BATIMENT ARTISANAL »**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 13 MARS 2023 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 02 MARS 2023

**PRESENTS :** RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John

**PROCURATIONS :**

Madame COLIN Martine a donné pouvoir à Madame GARCIA Christine  
Madame GANZIN Mireille a donné pouvoir à Madame PAUL CAMAIL Florence  
Monsieur CORINO Pierre a donné pouvoir à Monsieur AMBARD Frédéric  
Madame LORENZON Céline a donné pouvoir à Monsieur NEMETH Alex  
Madame BULLE Lucie a donné pouvoir à Monsieur LAUDICINA Patrick  
Monsieur FABRE Thibault a donné pouvoir à Monsieur CLAVIER Vincent

**ABSENTS :** néant

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21,  
 Vu l'adoption du budget primitif par délibération municipale n°2021-30 du 9 avril 2021,  
 Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, se retire au moment du vote.

Après présentation des informations relatives à l'exécution budgétaire 2022 le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2022 dans les conditions suivantes, conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal de Brignoles.

**BUDGET ANNEXE BATIMENTS COMMERCIAUX ET ARTISANAUX**

FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice	( A )	107 939,20 €
Dépenses de l'exercice	( B )	16 750,55 €
Résultat de l'exercice	( C = A - B )	91 188,65 €
Auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2021	( D )	403 850,58 €
<b>L'excédent de fonctionnement de clôture est de :</b>	<b>( E = C + D )</b>	<b>495 039,23 €</b>

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice	( F )	3 663,82 €
Dépenses de l'exercice	( G )	6 954,19 €
Résultat de l'exercice	( H = F - G )	-3 290,37 €
Auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2021	( I )	382 328,45 €
<b>L'excédent d'investissement de clôture est de :</b>	<b>( J = H + I )</b>	<b>379 038,08 €</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2022</b>	<b>( K = E + J )</b>	<b>874 077,31 €</b>
--	----------------------	---------------------

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des affaires générales du 01 mars 2023

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** décide :

Pour : 18

Contre: 4 FERRETTO-REGGI Nicolas, SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John

Abstention : 0

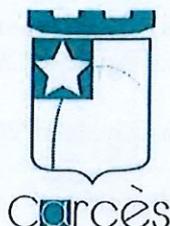
**D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe « Bâtiment artisanal »,

Pour copie conforme,  
 Le Maire  
 Alain RAVANELLO



La secrétaire de séance  
 Marion DEBOST

## COMMUNE DE CARCÈS



## Délibération Municipale n° 2023-17

## Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 13 MARS 2023

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	16	6	0	22	12

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 13 MARS 2023 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 02 MARS 2023

**PRESENTS** : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John

**PROCURATIONS** :

Madame COLIN Martine a donné pouvoir à Madame GARCIA Christine  
Madame GANZIN Mireille a donné pouvoir à Madame PAUL CAMAIL Florence  
Monsieur CORINO Pierre a donné pouvoir à Monsieur AMBARD Frédéric  
Madame LORENZON Céline a donné pouvoir à Monsieur NEMETH Alex  
Madame BULLE Lucie a donné pouvoir à Monsieur LAUDICINA Patrick  
Monsieur FABRE Thibault a donné pouvoir à Monsieur CLAVIER Vincent

**ABSENTS** : néant

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21,  
**Vu** l'adoption du budget primitif par délibération municipale n°2021-29 du 9 avril 2021,  
**Vu** la décision modificative n°1 adoptée par la délibération municipale n°2021-71 du 30 septembre 2021,  
**Vu** la décision modificative n°2 adoptée par la délibération municipale n°2021-93 du 29 novembre 2021  
**Vu** le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

**Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, se retire au moment du vote.**

Après présentation des informations relatives à l'exécution budgétaire 2022 le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2022 du budget principal dans les conditions suivantes, conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal de Brignoles.

**BUDGET PRINCIPAL**

FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice	(A)	3 956 333,97 €
Dépenses de l'exercice	(B)	3 327 286,54 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(C=A - B)</b>	<b>629 047,43 €</b>
Auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2021	(D)	734 912,04 €
<b>L'excédent de fonctionnement de clôture est de :</b>	<b>(E=C + D)</b>	<b>1 363 959,47 €</b>

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice	(F)	553 182,76 €
Dépenses de l'exercice	(G)	1 310 927,06 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(H=F - G)</b>	<b>-757 744,30 €</b>
Auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2021	(I)	367 624,06 €
<b>L'excédent d'investissement de clôture est de :</b>	<b>(J=H+I)</b>	<b>-390 120,24 €</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2022</b>	<b>(K=E + J)</b>	<b>973 839,23 €</b>
--	------------------	---------------------

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des affaires générales du 01 mars 2023

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** décide :

Pour : 18

Contre: 4 FERRETTO-REGGI Nicolas, SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John

Abstention : 0

**D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget principal

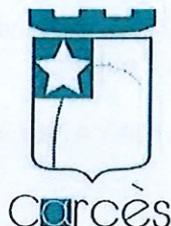
Pour copie conforme,  
Le Maire



Alain RAVANELLO

La secrétaire de séance

Marion DEBOST

**COMMUNE DE CARCÈS****Délibération Municipale n° 2023-18****Extrait du registre des Délibérations****SEANCE DU 13 MARS 2023****MEMBRES EN EXERCICE**

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	16	6	0	22	12

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT COUGOURNIER ».**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 13 MARS 2023 à 18 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **02 MARS 2023**

**PRESENTS** : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John

**PROCURATIONS :**

Madame COLIN Martine a donné pouvoir à Madame GARCIA Christine  
Madame GANZIN Mireille a donné pouvoir à Madame PAUL CAMAIL Florence  
Monsieur CORINO Pierre a donné pouvoir à Monsieur AMBARD Frédéric  
Madame LORENZON Céline a donné pouvoir à Monsieur NEMETH Alex  
Madame BULLE Lucie a donné pouvoir à Monsieur LAUDICINA Patrick  
Monsieur FABRE Thibault a donné pouvoir à Monsieur CLAVIER Vincent

**ABSENTS** : néant

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21,

Vu l'adoption du budget primitif par délibération municipale n°2021-31 du 9 avril 2021,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public,

**Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, se retire au moment du vote.**

Après présentation des informations relatives à l'exécution budgétaire 2022 le Conseil Municipal est invité à approuver le Compte Administratif 2022 dans les conditions suivantes, conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Municipal de Brignoles.

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COUGOURNIER**

FONCTIONNEMENT

Recettes de l'exercice	(A)	131 839,72 €
Dépenses de l'exercice	(B)	100 490,11 €
Résultat de l'exercice	(C = A - B)	31 349,61 €
Auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2021	(D)	119 704,48 €
<b>L'excédent de fonctionnement de clôture est de :</b>	<b>(E = C + D)</b>	<b>151 054,09 €</b>

INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice	(F)	100 108,89 €
Dépenses de l'exercice	(G)	26 462,07 €
Résultat de l'exercice	(H = F - G)	73 646,82 €
Auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice 2021	(I)	-3 260,44 €
<b>L'excédent d'investissement de clôture est de :</b>	<b>(J = H + I)</b>	<b>70 386,38 €</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2022</b>	<b>(K = E + J)</b>	<b>221 440,47 €</b>
--	--------------------	---------------------

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des affaires générales du 01 mars 2023

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE décide :

**D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement Cougournier.

Pour copie conforme,  
Le Maire



Alain RAVANELLO

La secrétaire de séance

Marion DEBOST

**COMMUNE DE CARCÈS****Délibération Municipale n° 2023-19****Extrait du registre des Délibérations****SEANCE DU 13 MARS 2023****MEMBRES EN EXERCICE**

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	6	0	23	12

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022– BUDGET ANNEXE « BATIMENT ARTISANAL »**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 13 MARS 2023 à 18 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **02 MARS 2023**

**PRESENTS** : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence –AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John

**PROCURATIONS :**

Madame COLIN Martine a donné pouvoir à Madame GARCIA Christine  
Madame GANZIN Mireille a donné pouvoir à Madame PAUL CAMAIL Florence  
Monsieur CORINO Pierre a donné pouvoir à Monsieur AMBARD Frédéric  
Madame LORENZON Céline a donné pouvoir à Monsieur NEMETH Alex  
Madame BULLE Lucie a donné pouvoir à Monsieur LAUDICINA Patrick  
Monsieur FABRE Thibault a donné pouvoir à Monsieur CLAVIER Vincent

**ABSENTS** : néant

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Après approbation du Compte Administratif, du Compte de Gestion et sur proposition de la Commission du 01 mars 2023, le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'affectation des résultats comptables 2022 dans les conditions ci-dessous :

II. BUDGET ANNEXE BATIMENT ARTISANAL			
FONCTIONNEMENT	(A)	Résultat à affecter	495 039,23 €
INVESTISSEMENT	(B)	art. 001 Solde d'exécution 2022	379 038,08 €
	(C)	<i>Restes à réaliser Dépenses</i>	83 100,00 €
	(D)	<i>Restes à réaliser Recettes</i>	0,00 €
	(E=D-C)	Solde des Restes à réaliser	-83 100,00 €
	(F)	Besoin de financement	0,00 €
AFFECTATION	(F)	art.1068 Réserves d'Investissement	0,00 €
	(A-F)	art.002 Report Fonctionnement	495 039,23 €

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des affaires générales du 01 mars 2023

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE décide :

**D'APPROUVER** l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2022 telle que définie ci-dessus

Pour copie conforme,  
 Le Maire

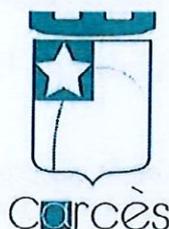


Alain RAVANELLO

La secrétaire de séance

Marion DEBOST

## COMMUNE DE CARCÈS



## Délibération Municipale n° 2023-20

## Extrait du registre des Délibérations

## SEANCE DU 13 MARS 2023

## MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	6	0	23	12

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 13 MARS 2023 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 02 MARS 2023

**PRESENTS** : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOIT John

**PROCURATIONS :**

Madame COLIN Martine a donné pouvoir à Madame GARCIA Christine  
Madame GANZIN Mireille a donné pouvoir à Madame PAUL CAMAIL Florence  
Monsieur CORINO Pierre a donné pouvoir à Monsieur AMBARD Frédéric  
Madame LORENZON Céline a donné pouvoir à Monsieur NEMETH Alex  
Madame BULLE Lucie a donné pouvoir à Monsieur LAUDICINA Patrick  
Monsieur FABRE Thibault a donné pouvoir à Monsieur CLAVIER Vincent

**ABSENTS** : néant

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Vu la délibération n°2022-85 du 14/12/2022 approuvant la dissolution du budget annexe « lotissement » au 31/12/2022 avec reprise des résultats et du passif sur le budget principal

Après approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe « lotissement »

Après approbation du Compte Administratif, du Compte de Gestion et sur proposition de la Commission du 01 mars 2023, le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'affectation des résultats comptables 2022 dans les conditions ci-dessous :

I. BUDGET PRINCIPAL			
FONCTIONNEMENT	(A)	Résultat à affecter (art.R002-budget principal)	1 363 959,47
	(B)	résultat à affecter (art.R002 -budget annexe "lotissement") dissous au 31/12/2022	151 054,09
	(C = A + B)	<b>TOTAL RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>1 515 013,56</b>
INVESTISSEMENT	(D)	art. D001 Solde d'exécution 2022	-390 120,24
	(E)	art. R001 Solde d'exécution 2022 (budget lotissement)	70 386,38
	(F)	Restes à réaliser Dépenses	518 652,28
	(G)	Restes à réaliser Recettes	503 314,00
	(H = G - F)	Solde des Restes à réaliser	-15 338,28
(I = E - D + H)	<b>Besoin de financement</b>	<b>-335 072,14</b>	
AFFECTATION	(K = I)	art. R1068 Réserves d'Investissement	335 072,14
	(L = C - K)	art.R002 Report Fonctionnement	1 179 941,42

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des affaires générales du 01 mars 2023

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** décide :

Pour : 19

Contre: 4 FERRETTO-REGGI Nicolas, SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John

Abstention : 0

**D'APPROUVER** l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2022 telle que définie ci-dessus

Pour copie conforme,  
 Le Maire

Alain RAVANELLO



La secrétaire de séance

Marion DEBOST

**COMMUNE DE CARCÈS****Délibération Municipale n° 2023-21****Extrait du registre des Délibérations****SEANCE DU 13 MARS 2023****MEMBRES EN EXERCICE**

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	6	0	23	12

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE « BATIMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL »**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 13 MARS 2023 à 18 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **02 MARS 2023**

**PRESENTS** : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence –AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John

**PROCURATIONS** :

Madame COLIN Martine a donné pouvoir à Madame GARCIA Christine  
Madame GANZIN Mireille a donné pouvoir à Madame PAUL CAMAIL Florence  
Monsieur CORINO Pierre a donné pouvoir à Monsieur AMBARD Frédéric  
Madame LORENZON Céline a donné pouvoir à Monsieur NEMETH Alex  
Madame BULLE Lucie a donné pouvoir à Monsieur LAUDICINA Patrick  
Monsieur FABRE Thibault a donné pouvoir à Monsieur CLAVIER Vincent

**ABSENTS** : néant

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 (art.106 modifié par l'article 175 de la loi 3DS), applicable par droit d'option à la Commune de CARCES et ses budgets annexes au 1<sup>er</sup> janvier 2023 le Conseil Municipal est invité à examiner le projet de Budget Primitif du budget annexe « bâtiments » pour l'exercice 2023, lequel s'équilibre comme suit :

**BUDGET ANNEXE BATIMENT ARTISANAL & COMMERCIAL**

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<b>Fonctionnement</b>	600 439,23	600 439,23
<b>Investissement</b>	211 725,00	1 096 424,90
<b>TOTAL</b>	<b>812 164,23</b>	<b>1 696 864,13</b>

Conformément à l'article L1612-4 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), le budget doit être voté en équilibre pour chacune des 2 sections (fonctionnement et investissement)

Toutefois, les articles L.1612-6 et L.1612-7 du CGCT autorisent un sur-équilibre budgétaire ; Il est ainsi admis un excédent de la section d'investissement quelle qu'en soit l'origine, et un excédent de la section de fonctionnement provenant uniquement des résultats du compte administratif de l'exercice précédent

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la section d'investissement présente un sur-équilibre budgétaire de 884 699.90€ ;

D'autre part, l'instruction budgétaire et comptable M57 offre la possibilité, pour le Maire, si le Conseil Municipal l'y a autorisé par délégation, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des dépenses de personnel, au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Cette délégation du Conseil Municipal est accordée annuellement au moment du vote du budget ou sur délégation permanente du Conseil Municipal.

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des affaires générales du 01 mars 2023

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** décide :

Pour : 19

Contre: 4 FERRETTO-REGGI Nicolas, SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOT John

Abstention : 0

**D'APPROUVER** les présentes propositions budgétaires pour l'exercice 2023 dont le détail figure dans la note de présentation jointe en annexe.

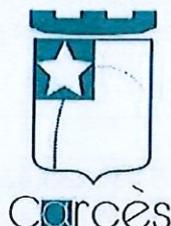
**DE DELEGUER** à Monsieur le Maire pour l'exercice budgétaire 2023 l'autorisation de procéder à des virements de crédits à l'intérieur de chaque section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Pour copie conforme,  
 Le Maire  
 Alain RAVANELLO



La secrétaire de séance  
 Marion DEBOST

## COMMUNE DE CARCÈS



## Délibération Municipale n° 2023-22

## Extrait du registre des Délibérations

## SEANCE DU 13 MARS 2023

## MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	6	0	23	12

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023- BUDGET PRINCIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 13 MARS 2023 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 02 MARS 2023

**PRESENTS** : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence –AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John

**PROCURATIONS :**

Madame COLIN Martine a donné pouvoir à Madame GARCIA Christine  
Madame GANZIN Mireille a donné pouvoir à Madame PAUL CAMAIL Florence  
Monsieur CORINO Pierre a donné pouvoir à Monsieur AMBARD Frédéric  
Madame LORENZON Céline a donné pouvoir à Monsieur NEMETH Alex  
Madame BULLE Lucie a donné pouvoir à Monsieur LAUDICINA Patrick  
Monsieur FABRE Thibault a donné pouvoir à Monsieur CLAVIER Vincent

**ABSENTS : néant**

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

Conformément à l’instruction budgétaire et comptable M57 (art.106 modifié par l’article 175 de la loi 3DS), applicable par droit d’option à la Commune de CARCES au 1<sup>er</sup> janvier 2023 le Conseil Municipal est invité à examiner le projet de Budget Primitif du budget principal pour l’exercice 2023, lequel s’équilibre comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL :</b>	
Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	5 036 139.42
Dépenses et Recettes d'Investissement :	2 630 661.14
<b>TOTAL :</b>	<b>7 666 800,56</b>

L’instruction budgétaire et comptable M57 offre la possibilité, pour le Maire, si le Conseil Municipal l’y a autorisé par délégation, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exception des dépenses de personnel, au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Cette délégation du Conseil Municipal est accordée annuellement au moment du vote du budget ou sur délégation permanente du Conseil Municipal.

Vu la délibération n°2022-85 du 14 décembre 2022 approuvant la dissolution du budget annexe « lotissement » au 31 décembre 2022 avec reprise des résultats et du passif sur le budget principal.

Après approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe « lotissement ».

**CONSIDERANT** l’avis favorable de la commission des affaires générales du 01 mars 2023

L’assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** décide :

Pour : 19

Contre: 4 FERRETTO-REGGI Nicolas, SCHMITT Patrick, BOURGAIS Philippe, BRISPOIT John

Abstention : 0

**D’APPROUVER** les présentes propositions budgétaires pour l’exercice 2023 dont le détail figure dans la note de présentation jointe en annexe.

**DE DELEGUER** à Monsieur le Maire pour l’exercice budgétaire 2023 l’autorisation de procéder à des virements de crédits à l’intérieur de chaque section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

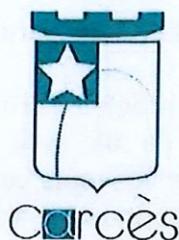
Pour copie conforme,  
Le Maire



Alain RAVANELLO

La secrétaire de séance

Marion DEBOST

**COMMUNE DE CARCÈS****Délibération Municipale n° 2023-23****Extrait du registre des Délibérations****SEANCE DU 13 MARS 2023****MEMBRES EN EXERCICE**

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	6	0	23	12

**OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE POUR L'EQUIPEMENT DE CLIMATISATIONS A L'ECOLE DU PETIT BOIS.**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 13 MARS 2023 à 18 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **02 MARS 2023**

**PRESENTS** : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John

**PROCURATIONS** :

Madame COLIN Martine a donné pouvoir à Madame GARCIA Christine  
Madame GANZIN Mireille a donné pouvoir à Madame PAUL CAMAIL Florence  
Monsieur CORINO Pierre a donné pouvoir à Monsieur AMBARD Frédéric  
Madame LORENZON Céline a donné pouvoir à Monsieur NEMETH Alex  
Madame BULLE Lucie a donné pouvoir à Monsieur LAUDICINA Patrick  
Monsieur FABRE Thibault a donné pouvoir à Monsieur CLAVIER Vincent

**ABSENTS** : néant

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

**Vu** la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 35 ;  
**Vu** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;  
**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 ;  
**Vu** la délibération n° 2022-58 du Conseil de Communauté du 08 avril 2022 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours communautaires au profit des Communes-membres et fixant leurs modalités d'attribution et de versement ;

**CONSIDERANT** que face au dérèglement climatique qui s'accélère, les écoles vont devoir s'adapter aux vagues de chaleurs de plus en plus fréquentes,

**CONSIDERANT** que la municipalité est soucieuse de la santé et du confort des enfants, en ayant la volonté d'équiper la salle d'évolution ainsi que les 8 classes de l'école du petit bois et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

**CONSIDERANT** qu'en vertu de la règle du cofinancement, le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par la commune bénéficiaire du fonds de concours

**CONSIDERANT** le plan de financement correspondant ci-après :

Plan de financement équipement de climatisations école du petit bois				
DEPENSES H.T		RECETTES		
Montant des travaux	42 480€	CA Provence verte	21 240€	50%
		Autofinancement	21 240 €	50%
<b>TOTAL</b>	<b>42 480 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 480 €</b>	<b>100%</b>

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des affaires générales en date 01 Mars 2023,

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

**D'APPROUVER** le plan de financement

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions et fonds de concours relatifs à cette opération.

**DE PRECISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 de la Commune.

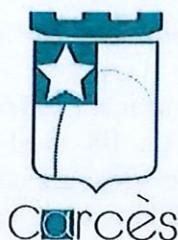
Pour copie conforme,  
 Le Maire

Alain RAVANELLO



La secrétaire de séance

Marion DEBOST

**COMMUNE DE CARCÈS****Délibération Municipale n° 2023-24****Extrait du registre des Délibérations****SEANCE DU 13 MARS 2023****MEMBRES EN EXERCICE**

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	6	0	23	12

**OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE POUR LA RENOVATION DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE SAINTE MARGUERITE.**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 13 MARS 2023 à 18 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **02 MARS 2023**

**PRESENTS** : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOT John

**PROCURATIONS :**

Madame COLIN Martine a donné pouvoir à Madame GARCIA Christine  
Madame GANZIN Mireille a donné pouvoir à Madame PAUL CAMAIL Florence  
Monsieur CORINO Pierre a donné pouvoir à Monsieur AMBARD Frédéric  
Madame LORENZON Céline a donné pouvoir à Monsieur NEMETH Alex  
Madame BULLE Lucie a donné pouvoir à Monsieur LAUDICINA Patrick  
Monsieur FABRE Thibault a donné pouvoir à Monsieur CLAVIER Vincent

**ABSENTS** : néant

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

**Vu** la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 35 ;  
**Vu** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;  
**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 ;  
**Vu** la délibération n° 2022-58 du Conseil de Communauté du 08 avril 2022 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours communautaires au profit des Communes-membres et fixant leurs modalités d'attribution et de versement ;

**CONSIDERANT** que l'église Saintte Marguerite présente des désordres structurels, notamment au niveau de plusieurs soubassements des murs qui nécessitent des travaux pour traiter l'humidité, et également que des travaux de restauration du sol de l'entrée de l'église concernant le carrelage sont nécessaires.

**CONSIDERANT** la volonté municipale de conserver et de valoriser son patrimoine et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté d'Agglomération de la Provence Verte,

**CONSIDERANT** qu'en vertu de la règle du cofinancement, le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par la commune bénéficiaire du fonds de concours

**CONSIDERANT** le plan de financement correspondant ci-après :

Plan de financement rénovation de l'intérieur de l'église Ste Marguerite				
DEPENSES H.T.		RECETTES		
Montant des travaux	48 550€	CA Provence Verte	14 565 €	30%
		Conseil Régional	19 420 €	40 %
		Autofinancement	14 565 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>48 550 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>48 550 €</b>	<b>100 %</b>

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des affaires générales du 01 mars 2023

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

**D'APPROUVER** le plan de financement

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions et fonds de concours relatifs à cette opération.

**DE PRECISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 de la Commune.

Pour copie conforme,  
 Le Maire

Alain RAVANELLO



La secrétaire de séance

Marion DEBOST

**COMMUNE DE CARCÈS****Délibération Municipale n° 2023-25****Extrait du registre des Délibérations****SEANCE DU 13 MARS 2023****MEMBRES EN EXERCICE**

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	6	0	23	12

**OBJET : DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE ENTRE LE 21 FEVRIER ET LE 3 MARS 2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 13 MARS 2023 à 18 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **02 MARS 2023**

**PRESENTS** : RAVANELLO Alain – IMBALZANO Maurice – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - DEBOST Marion – NEMETH Alex – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric - OLIVERO Christophe – FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BOURGAIS Philippe – BRISPOUT John

**PROCURATIONS :**

Madame COLIN Martine a donné pouvoir à Madame GARCIA Christine  
Madame GANZIN Mireille a donné pouvoir à Madame PAUL CAMAIL Florence  
Monsieur CORINO Pierre a donné pouvoir à Monsieur AMBARD Frédéric  
Madame LORENZON Céline a donné pouvoir à Monsieur NEMETH Alex  
Madame BULLE Lucie a donné pouvoir à Monsieur LAUDICINA Patrick  
Monsieur FABRE Thibault a donné pouvoir à Monsieur CLAVIER Vincent

**ABSENTS** : néant

Madame DEBOST Marion a été désignée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.22,

Vu la délibération municipale n°2020-36 du 22 juillet 2020 modifiée par la délibération municipale n°2020-56 du 7 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie des attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal est invité à **prendre acte** des décisions prises par Monsieur le Maire, entre 21 février 2023 et le 03 mars 2023, en vertu de la délégation de compétences susvisée.

**DECISION MUNICIPALE n° 2023-08 du 21/02/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR / ACQUISITION DE VETEMENTS POUR LE COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS**

Demande d'une aide financière pour l'acquisition d'uniformes nécessaires aux bénévoles du CCFF de la commune auprès du Conseil Départemental du Var, 390 avenue des Lices – 83000 TOULON. Le montant total de l'opération est évalué à : 359.16 € HT soit 431.04 € TTC. Le financement de l'opération est estimé comme suit : Conseil départemental (50%) : 215.52 €, Autofinancement de la commune (50%) : 215.52 €.

**DECISION MUNICIPALE n° 2023-09 du 03/03/2023 : MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL DE GESTION DE RENDEZ-VOUS CNI ET PASSEPORT- SOCIETE RDV360**

Signature d'un contrat d'abonnement pour la mise en place d'un logiciel de gestion de rendez-vous CNI et passeport avec la société RDV360 – 61 rue Jean GUEHENNO – 35000 RENNES. Le montant annuel de l'abonnement est de 1 190€HT soit 1 428€ TTC.

L'abonnement est conclu pour une durée de 3 ans. Il prendra effet à sa signature. Le renouvellement se fera par tacite reconduction. En cas de résiliation, une lettre en recommandée devra être envoyée 3 mois avant la date de fin d'engagement.

Pour copie conforme,  
Le Maire

  
Alain RAVANELLO

La secrétaire de séance



Marion DEBOST